



PREFECTURE REGION CENTRE

## **Arrêté n °2012353-0001**

**signé par M. le Préfet de la Région Centre  
le 18 Décembre 2012**

**Rég - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)**

Arrêté relatif à l'approbation du Plan  
Pluriannuel de Développement Forestier  
(PPRDF) de la région Centre.

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
SERVICE REGIONAL DE L'ECONOMIE  
FORESTIERE, AGRICOLE ET RURALE**

**ARRÊTÉ**  
**relatif à l'approbation du plan pluriannuel de développement forestier (PPRDF)**  
**de la région Centre**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE  
PRÉFET DU LOIRET  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code forestier et notamment ses articles L122-12 à L122-15 et L321-13,  
**Vu** le projet de plan préparé par le comité d'élaboration du PPRDF et mis à disposition du public du 20 juillet au 20 août 2012,  
**Vu** l'avis favorable émis par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) le 22 octobre 2012,  
**Sur** la proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) de la région Centre est approuvé pour la période 2012-2016. Il comprend douze actions stratégiques visant à offrir des débouchés rémunérateurs pour les bois régionaux et à faciliter la mobilisation des bois en réponse à la demande pour la transformation des bois régionaux. Ce plan peut être consulté sur demande auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou sur son site internet :

<http://www.draaf.centre.agriculture.gouv.fr/>

**Article 2** : Le Comité de suivi, formation permanente de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers, est chargé du suivi annuel du PPRDF. Pour cela, il établira régulièrement un bilan de la mise en œuvre du plan comprenant l'état d'avancement des actions au regard des objectifs du PPRDF ainsi que l'analyse des coûts et des financements.

**Article 3** : A partir des travaux du comité de suivi, le Préfet de région établit chaque année un bilan de la mise en œuvre du PPRDF pour présentation à la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.

**Article 4 :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre.

Fait à Orléans, le 18 décembre 2012

Le Préfet de la région Centre

Préfet du Loiret

signé : Pierre-Etienne BISCH